



## Procès-verbal du Comité Exécutif

---

Réunion du : **Jeudi 20 juin 2024**

À : **12h - FFF**

---

Présidence : **MM. Philippe DIALLO**

---

Présents : **MME. Laura GEORGES, Aline RIERA et Hélène SCHRUB**  
**MM. Jean-Michel AULAS, Éric BORGHINI, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Vincent LABRUNE, Philippe LAFRIQUE, Vincent NOLORGUES et Pascal PARENT**

---

Excusés : **MM. Albert GEMMRICH et Marc KELLER**

---

Assistent à la séance :  
**MM. Jean-François VILOTTE, Alexandre CHAMORET, Jean LAPEYRE, Erwan LE PREVOST, François BIGOT et Nathanaël URGIN**

---

### **I. Redressement judiciaire : AS Pierrots Vauban Strasbourg**

Le Comité Exécutif,

MM. Albert Gemmrich et Marc Keller n'ayant pas participé à la décision,

Considérant que le 26 février 2024 le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de l'AS Pierrots Vauban Strasbourg numéro d'affiliation 525127,

Considérant que l'article 234 al1 des Règlements Généraux de la F.F.F énonce que « lorsqu'un club fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire il est procédé au minimum à sa rétrogradation dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait sportivement qualifié ».

Considérant qu'il est applicable à l'AS Pierrots Vauban Strasbourg,

Considérant que dans la mesure où le club concerné descend sportivement de R2 en R3 à la fin de cette saison, l'application de l'article 234 entraîne la rétrogradation de l'AS Pierrots Vauban Strasbourg en D1.

### **II. Première Ligue Arkema et Seconde Ligue pour la saison 2024/25 : Evolution du règlement**

Le Comité Exécutif approuve les modifications règlementaires relatives à la numérotation des maillots des joueuses en Première Ligue Arkema et Seconde Ligue pour la saison 2024/25. La numérotation des maillots comprendra désormais des nombres entiers allant de 1 à 99, le numéro 1 étant exclusivement et obligatoirement réservé à une gardienne.